



- La section de la rue Stalingrad Nord entre la zone de retournement nouvellement créée et le cimetière sera fermée. La fermeture de cette bretelle nécessitera la prise d'une voie de circulation sur la RN10 et en provenance du giratoire avec la RD912 le 26 août au cours de la nuit.
- La rue Angelina Janniard et le chemin de Paris seront mis à double sens. Deux zones de retournement seront créées, une sur le parking du cimetière et une devant la maison de la petite enfance. Des places de stationnement seront supprimées pour permettre ces aménagements.



### • Troisième phase, à compter du 9 septembre 2024

La section de rue Stalingrad Nord restante, entre la rue Danielle Casanova et la rue de Montfort, sera mise en sens unique dans le sens Ouest > Est.

Ces travaux permettront de libérer des emprises au nord de la RN10 afin de décaler l'actuelle RN10 au nord sur une voirie provisoire, libérant ainsi les emprises nécessaires à l'enfouissement de la RN10.

Sur une partie du linéaire de l'actuelle rue Stalingrad Nord, des travaux de dépollution pyrotechnique se dérouleront jusqu'à la mi-novembre. Sauf découverte d'engins pyrotechniques, ces travaux n'auront pas d'incidences supplémentaires sur la circulation.

**Consciente des désagréments que peuvent occasionner ces travaux, la DiRIF met tout en œuvre pour les minimiser et vous remercie de votre compréhension.**

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Pendant la Seconde Guerre Mondiale, plusieurs villes de la banlieue parisienne ont été la cible de bombardements. Trappes, notamment, a subi des attaques aériennes en 1944. Aujourd'hui, tout travaux de terrassement nécessite ainsi une étape préalable de dépollution pyrotechnique.

Cela consiste à vérifier l'absence de bombes non explosées enfouies sous terre. Un premier contrôle est effectué jusqu'à 3 mètres de profondeur.

Si les travaux nécessitent de creuser au-delà, de nouvelles vérifications sont réalisées à intervalles réguliers.

Si un objet est trouvé, les services de déminage interviennent pour sécuriser la zone et retirer l'engin pyrotechnique. Des périmètres de sécurité spécifiques peuvent alors être mis en place sous le commandement des services de la préfecture pour assurer la sécurité des riverains pendant ces opérations.